

Réalisation d'un film documentaire sur le quartier des Clairs-Soleils - Convention avec la Société KG PRODUCTION et M. Dominique FERET

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dominique FERET est un auteur et un metteur en scène qui a notamment écrit et réalisé la pièce «LES YEUX ROUGES» à partir du témoignage d'une trentaine d'anciens salariés LIP.

Ce spectacle, produit par le Centre Dramatique National de Besançon, a été présenté à Besançon et dans le département en novembre 1998, puis en tournée à Genève et dans 22 villes françaises.

Avec la Société KG PRODUCTIONS - Michèle RAY-GAVRAS, il propose d'intervenir à Besançon, dans le quartier des Clairs-Soleils, d'aller à la rencontre des habitants de ce quartier, de les écouter et de réaliser à l'issue de cette démarche, un film de type documentaire d'une heure trente intitulé «CLAIR SOLEIL».

Ce projet s'inscrit à la suite d'une démarche analogue, réalisée sur un quartier de la ville de Bar Le Duc avec la Scène Nationale locale et ayant abouti à la présentation en juin 2001 d'un film de 52 mn «Une petite beauté».

La Ville propose d'apporter son soutien à ce projet qui bénéficiera par ailleurs de l'aide financière de la Région de Franche-Comté, du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) (ancien FAS) et de l'Etat.

Dans la même période où la Ville et de nombreux partenaires réfléchissent à la définition d'un projet de renouvellement urbain sur le quartier des Clairs-Soleils et mettent en oeuvre diverses études techniques et sociologiques, il est apparu nécessaire de permettre une autre approche de l'expression des habitants et de favoriser une prise de parole plus individuelle, plus intime, dépassant les propos convenus.

Pendant 3 mois environ, Dominique FERET s'installera sur le quartier avec un ou une assistant(e) recruté(e) localement et une caméra vidéo numérique légère pour filmer les personnes rencontrées sans forcément les «interviewer» mais plutôt pour leur permettre de prendre la parole, de témoigner, de donner leur perception du monde et de leur monde.

L'ensemble de la démarche s'effectuera en liaison avec les habitants, les différents acteurs du quartier et la Ville de Besançon. Elle participera à l'animation du quartier et viendra conforter les autres initiatives prises sur ce secteur pour revaloriser l'image des Clairs-Soleils et développer la vie sociale du quartier.

La diffusion sera également un moment privilégié de rencontres et de valorisation du quartier et de ses habitants. Localement, elle sera l'occasion pour les personnes ayant participé au film de témoigner de l'expérience conduite avec Dominique FERET et son équipe dans le cadre de diffusions organisées en partenariat avec la Région et le FASILD dans les cinémas bisontins et dans les différents quartiers.

La production par une société reconnue permet d'envisager une diffusion du document réalisé sur des réseaux nationaux.

Le budget du projet (démarche, réalisation...) s'établit à 410 000 F (62 504,10 €).

Le financement sera assuré par :

- la Région de Franche-Comté	50 000 F	(7 622,45 €)
- le FASILD	70 000 F	(10 671,43 €)
- la Société KG Productions	90 000 F	(13 720,41 €)
- l'Etat	100 000 F	(15 244,90 €)
- la Ville de Besançon	100 000 F	(15 244,90 €)

La participation de la Ville sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2001 de la délégation Politique de la Ville, chapitre 92.524.6574.47030.

Une convention sera établie avec la Société KG Productions et Dominique FERET pour préciser les conditions de mise en oeuvre et de suivi du projet, de présentation du document dans les différents quartiers bisontins et d'utilisation par la Ville du produit réalisé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la décision d'apporter le soutien de la Ville à la réalisation de ce projet,
- autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Société KG Productions et M. Dominique FERET,
- attribuer à la Société KG Productions une aide financière de 100 000 F (15 244,90 €),
- autoriser M. le Maire à encaisser la subvention de 100 000 F (15 244,90 €) de l'Etat, à l'inscrire, dès réception de la notification, au budget de l'exercice courant par décision modificative, en recettes au chapitre 92.524.74718.47030 et en dépenses sur l'imputation 92.524.6574.47030 pour la reverser à la Société KG Productions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.